

005-210501078-20230525-45_2023-DE
Reçu le 30/05/2023
Publié le 30/05/2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 19/05/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt cinq mai à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel,
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique,
CHARDRONNET Luc,

Absents représentés : Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD

Absent non représenté non excusé : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JALADE est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES EAU POTABLE

**PRESTATION DE CREATION D'UNE SECTORISATION SUR SUPERVISION DU RESEAU
D'EAU POTABLE SUR PUY SAINT ANDRE**

Rapporteur : Michel CAMUS

Considérant l'engagement de la commune dans la mise en place d'actions permettant une surveillance du réseau d'eau complet ;

Considérant la mise en place en 2017 de la télégestion sur les compteurs de prélèvement, les réservoirs ;

Considérant que cette plateforme permet de surveiller le réseau à travers des données envoyées par GSM quotidiennement sur les débits des compteurs, le niveau et l'intrusion dans les réservoirs.

Considérant la mise en place de compteurs de surveillance sur des vannes de sectionnement afin de parfaire le contrôle et améliorer la rapidité d'intervention en cas de fuites,

Considérant que l'hébergement de ces données sur la plateforme de 2GI est réalisé via la SPL ESHD ;

Il est nécessaire de demander à la SPL ESHD une prestation de création d'une synoptique complète sur 2GI prenant en compte tous ces récents travaux.

Ceci permettra de recevoir les alarmes sur simple connexion et toute la journée sur un portable 24h/24h, afin d'intervenir plus rapidement et de minimiser les pertes en eau lors de fuites importantes.

AR Prefecture

005-210501078-20230525-45_2023-DE

Reçu le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

La SPL ESHD a fait parvenir une proposition pour cette prestation de création d'une sectorisation du réseau d'eau potable, qui s'élève à 2 682€HT soit 3 218.40€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de la SPL ESHD pour un montant de 2 682€HT soit 3 218.40€TTC.

Autorise le Maire à signer la proposition et à régler la dépense.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 30 mai 2023

De la publication le 30 mai 2023

Fait à Puy Saint André le 25 mai 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

